

LA SURDITE QUE L'ON GUERIT

C'est celle qui est due au bouchon de cérumen. Elle attire au praticien intelligent qui estime qu'il n'y a pas besoin de s'intituler oto-rhino-laryngologiste pour savoir curer une oreille, la renommée de "quelqu'un qui s'y connaît" dans les maladies de l'oreille.

Vous voyez arriver dans votre cabinet un homme éploré qui vous raconte qu'il est devenu sourd la veille en faisant sa toilette ou bien que son affection a commencé, il y a une semaine à peine et qu'en ces derniers jours, elle est allée s'aggravant et qu'à l'heure actuelle, il n'entend plus rien de cette oreille.

C'est un bouchon de cérumen qui est la cause du mal: le cérumen est cette matière jaunâtre sécrétée par les glandes sudoripares qui tapissent l'intérieur du conduit auditif externe, matière destinée à protéger le tympan contre les corps étrangers. Si cette sécrétion se fait en trop grande abondance, le cérumen s'accumule en un point et fait une forme de bouchon qui finit par obstruer la lumière du conduit auditif et empêche à un moment donné et brusquement l'arrivée des ondes sonores.

Il faut commencer par voir le bouchon. Il n'est pas nécessaire d'avoir un instrument particulier; on place le malade juste en face d'une fenêtre, on attire de sa main gauche et en haut la partie supérieure du pavillon de l'oreille, pendant qu'avec le pouce de la main droite on porte le tragus en avant; le conduit devient ainsi rectiligne et les rayons lumineux y pénètrent facilement: si la lumière n'est pas assez forte, on allume une bougie et l'on use d'un réflecteur modeste et qui se trouve partout: une cuillère.

On aperçoit alors le corps du délit sous la forme d'une masse brunâtre ou brun jaunâtre, parfois onctueuse, parfois jaune et sèche.

A ce moment, il ne faudrait pas trop se hâter de rassurer le malade, on pourrait avoir des mécomptes; il faut s'assurer que l'appareil réceptif de l'audition, c'est-à-dire l'oreille interne, fonctionne bien: on y arrive aisément à l'aide du diapason que l'on place sur le milieu de la tête et qu'on fait vibrer; la vibration doit s'entendre beaucoup mieux du côté malade que du côté sain, car la transmission du son par les os doit être égale des deux côtés, mais du côté du bouchon de cérumen, aucune onde sonore ne pouvant s'échapper au dehors, il s'ensuit que la perception auditive osseuse doit être plus parfaite de ce côté.

Si l'on applique la montre au devant du conduit auditif externe du côté malade, aucun son n'est perçu; mais si l'on applique la montre sur l'apophyse mastoïde, le tic-tac est perçu très distinctement.

On se rend compte ainsi très aisément qu'aucun rouage fondamental de l'audition n'est lésé et il y a des chances quand le bouchon de cérumen aura été extrait, pour que le malade recouvre intégralement l'ouïe.

Il ne vous reste plus qu'à désobstruer le conduit: ne vous armez pas d'instruments barbares comme on voit trop souvent des gens étrangers à la médecine et même des médecins le faire: ni pince, ni crochet, ni aiguille, on s'exposerait ainsi à blesser les parois du conduit auditif, la membrane du tympan et parfois même la chaîne des osselets.

Un seul instrument est nécessaire: une seringue. Avec la seringue, de l'eau bouillie tiède à 37° ou 38° centigrades et une cuvette pour recevoir le liquide d'injection.

Faites asseoir votre malade en face d'une fenêtre, mettez-lui en mains la cuvette qu'il tiendra sous son oreille malade; faites-lui incliner légèrement la tête de ce côté, de la main gauche tirez en haut et en arrière le pavillon de l'oreille et avec la main droite, dirigez le jet de la seringue vers la paroi supérieure du conduit auditif, de manière que le liquide chasse de dedans en dehors le bouchon de cérumen, l'attaque par derrière en quelque sorte. Il peut se faire qu'il soit expulsé à la première seringue ou bien qu'il faille renouveler l'injection 7 à 8 fois.

Si vos efforts sont infructueux, c'est que le bouchon est dur; vous versez alors quelques gouttes d'eau oxygénée pour le ramollir et vous recommencez vos injections au bout d'un instant.

Ceci, si vous êtes pressé et que vous voulez finir dans une séance, car dans le cas contraire, vous employez le procédé de Laurens; 3 fois par jour vous versez dans une oreille 10 gouttes de la solution suivante:

Carbonate de soude. 0 gr. 50
Glycérine. 10 gr.
Eau. 10 gr.

que vous faites chauffer dans une cuillère à café: on incline la tête du côté opposé, on verse le liquide, on attend 5 minutes et

avant de se redresser, on met un petit tampon d'ouate à l'entrée du conduit.

Dans le cas où le malade éprouverait quelques vertiges, ne pas s'en inquiéter, cesser l'injection et le faire coucher.

A la suite de l'extraction du bouchon de cérumen, on ne fera pas mal, si le conduit est rouge, de verser quelques gouttes d'huile mentholée au 1/4.

Enfin, pour en prévenir la récurrence, il ne sera pas mauvais de faire usage d'un cure-oreilles en ivoire.

Je ne voudrais pas terminer cet article sans indiquer aux lecteurs du "Journal de la Santé" le moyen de se débarrasser d'un insecte vivant: il faut d'abord le tuer; on y arrive facilement en remplissant d'huile d'olive le conduit auditif, ou en versant quelques gouttes d'éther ou de chloroforme. Mort, asphyxié ou endormi, il n'est pas difficile, après, de traiter l'insecte comme un simple bouchon de cérumen.

Dr CAUX.

Du "Journal de la Santé".

AVIS est donné au public qu'en vertu de l'Acte des Compagnies 1902, il a été délivré, sous le Sceau du Secrétaire d'Etat du Canada, des Lettres Patentes en date du 12 octobre constituant en corporation Archibald de Lery Macdonald, gentilhomme, du village de Rigaud, dans la province de Québec; Henri Alexandre Abdon Brault, notaire; Jacques Brault, agent; Tancrède Mongenais, agent; Auguste Rinfret, avocat, tous de la ville de Montréal dans la province de Québec, pour les fins suivantes:

(a) Pour acheter et vendre des grains et des céréales de toutes espèces et pour manutention, vendre et acheter de la farine et des autres aliments manufacturés avec des grains et des céréales et bâtir, acheter, louer et opérer des moulins, des éleveurs, des bâtisses pour la production et mettre en entrepôts les grains et céréales et tous les produits qui peuvent en être manufacturés, pour acheter, vendre et commercer dans les produits des moulins et manufactures de grains et céréales en tout état.

(b) Faire le commerce de marchands de bois et de propriétaires de scieries, de moulins à pulpe et à pâte à papier et de moulins à papier et manutention, vendre, acheter et exploiter tous les produits de ces moulins.

(c) Etablir, posséder et exploiter des moulins pour carder la laine et autres produits semblables et finir les étoffes.

(d) Produire de l'électricité pour l'éclairage, le chauffage et la force motrice requis pour les fins de la Compagnie et construire et entretenir tous travaux, stations, engins et les machines et appareils nécessaires à la production et à la distribution de l'électricité avec le droit de vendre le surplus de l'électricité dont la Compagnie ne se servira pas pour son commerce ou en disposer en toute autre manière — pourvu que ce droit soit sujet à toutes les lois provinciales et à tous règlements municipaux adoptés sur ce sujet lorsque la Compagnie l'exercera en dehors de ses propriétés.

(e) Pour faire des demandes, acheter ou acquérir de quelque manière tout brevet d'invention ou invention, marques de commerce, droits d'auteur ou privilèges semblables relatifs aux affaires de la Compagnie et vendre et disposer de ces choses comme il sera jugé à propos.

(f) Etablir des agences pour toutes les lignes d'affaires de cette Compagnie et avoir des agences dans chacune de ces lignes.

(g) Se fusionner avec toute personne ou personnes ou compagnie exerçant une industrie de même nature, disposer de tout l'actif de cette compagnie sujet aux dispositions de l'Acte des Compagnies 1902; acheter et acquérir toute industrie de même nature et les payer en deniers, obligations ou actions acquittées de cette Compagnie.

(h) Acquérir par achat, loyer ou autrement détenir les propriétés mobilières et immobilières qui pourraient être jugées nécessaires pour les fins de l'industrie de la Compagnie et les exploiter, tels que fabriques, magasins, entrepôts et maisons de pension.

(i) Acheter pour la somme de \$50,000 ou moins, comme il sera convenu, la propriété suivante: un moulin à farine, à carder, à scier le bois, etc., étant le numéro 98 des plan et livre de renvoi officiels du cadastre du comté de Vaudreuil pour le village incorporé de Rigaud, avec ses dépendances, clientèle, chalands, marques de commerce et tous ses accessoires et d'en payer le prix en tout ou en partie en obligations, débetures ou actions acquittées de cette Compagnie.

La Compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs sous le nom de "La Compagnie des Moulins de Rigaud" à responsabilité limitée, avec un capital de cent cinquante mille piastres divisé en mille cinq cents actions de cent piastres chacune, et le bureau-chef de ladite Compagnie sera au village de Rigaud, dans la province de Québec.

Daté au bureau du Secrétaire d'Etat du Canada, ce 12e jour d'octobre 1906.

R. W. SCOTT,
Secrétaire d'Etat.
A. L. RINFRET,
118 rue St Jacques.

DE L'ADOLESCENCE A LA MATURITÉ

Les Mères devraient surveiller le Développement de leurs Filles
—Expériences Intéressantes de Mesdemoiselle Borman et Mills.



Toutes les mères ont une expérience qui est d'un intérêt vital pour leurs jeunes filles.

Trop souvent cette expérience leur est cachée jusqu'à ce que la jeune fille qui grandit soit atteinte d'un mal sérieux résultant de son ignorance des dangers mystérieux et des lois merveilleuses de la nature.

La pudeur et la sensibilité exagérées des jeunes filles déconcertent souvent leurs mères et les médecins, retirant si fréquemment leur confiance à leur mère et cachant au médecin les symptômes qu'elles devraient lui révéler à cette époque critique.

Quand l'intelligence d'une jeune fille s'alourdit, qu'elle souffre de maux de tête, d'étourdissement ou du besoin de dormir, douleurs aux reins et aux membres inférieurs, de taciturnité; quand elle devient mystérieuse pour elle-même et ses amies, sa mère devrait venir à son aide, et se souvenir que le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham préparera à ce moment le système au changement qui va s'opérer, et régularisant les périodes de la vie de la jeune fille sans douleur ni irrégularités.

Des centaines de lettres de jeunes filles et de mères, exprimant leur gratitude pour ce qu'a fait pour elles le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham, ont été reçues par la "Lydia E. Pinkham Medicine Co.", à Lynn, Mass.

Mademoiselle Mills a écrit les deux lettres suivantes à Mme Pinkham, que l'on lira avec intérêt:

Chère Madame Pinkham:— (1ère lettre.)
"Je n'ai que quinze ans, je suis affaiblie, j'ai des étourdissements, des frissons, des maux de tête et de reins, et j'ai appris que

vous pouvez donner un avis utile aux filles de ma condition, alors je vous écris."— Myrtle Mills, Oquawka, Ill.

Chère Madame Pinkham:— (2ème lettre.)
"C'est avec le sentiment de la plus profonde gratitude que je vous écris pour vous dire ce que votre précieux remède a fait pour moi. Quand je vous écrivis au sujet de mon état j'avais consulté plusieurs médecins, mais ils ne purent comprendre mon cas et je n'obtiens aucun soulagement de leurs soins. Je suivis votre conseil, et je pris du Composé Végétal de Lydia E. Pinkham et j'ai reconquis la santé et tous les symptômes alarmants sont disparus."—Myrtle Mills, Oquawka, Ill.

Mademoiselle Matilda Borman écrit comme suit à Madame Pinkham:

Chère Madame Pinkham:—
"Avant de prendre le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham, je souffrais de périodes irrégulières et douloureuses, et j'avais toujours d'affreuses migraines.

"Mais depuis que je prends le Composé, mes maux de tête ont entièrement cessé, mes périodes sont régulières et je deviens forte et bien. Je dis à toutes mes amies le bien que m'a fait le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham." Matilda Borman, Farmington, Iowa.

Si vous connaissez quelque jeune fille ayant besoin d'un conseil maternel, dites-lui d'écrire à Madame Pinkham, à Lynn, Mass., et de lui dire tous les symptômes, sans en rien cacher; ce qu'elle ressent. Elle recevra un avis absolument gratuit, d'une autorité sans égale au sujet des maladies des femmes, et si elle le suit, il le conduira à une maturité saine, forte et heureuse.

Le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham a opéré un plus grand nombre de guérisons des maladies des femmes que tout autre remède qu'ait jamais connu le monde. Pourquoi ne l'essayez-vous pas?

Le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham rend bien les Femmes malades

Pour Bien Laver sans Frotter



EMPLOYEZ LA POUDRE

RACSO

Le contenu d'un paquet de 5 cts suffit pour un lavage. — EN VENTE CHEZ TOUS LES EPICIERS.

Agence Générale: 1390, Boulevard St-Laurent

TELEPHONE BELL EST 1361

Pierre Leclerc

PLOMBIER-COUVREUR

ET POSEUR D'APPAREILS A GAZ ET A EAU CHAUDE.

1392 Boulevard St-Laurent



Vous qui souffrez

d'Hémorroïdes internes ou externes, saignantes ou de démangeaisons. J'offre dans RECTAL un remède qui vous apportera un soulagement immédiat et une guérison radicale et permanente.

RECTAL

est un onguent composé de médicaments ayant une action positive sur les vaisseaux sanguins, c'est une préparation sérieuse préparée d'après la formule d'un de nos plus célèbres médecins, et mis dans des tubes métalliques spéciaux qui en facilitent l'application.

RECTAL est en vente à 50 cts chez les principaux pharmaciens ou expédié directement et franc de port sur réception du prix en s'adressant à

H. ARCHAMBAULT

Pharmacien, 78, rue Notre Dame Est, MONTREAL

PATENTES OBTENUES PROMPTEMENT

AVEZ-VOUS UNE IDEE?—Si oui, demandez le Guide de l'Inventeur qui vous sera envoyé gratis par M. MARION & MARION, Ingénieurs-Consuls. — Bureaux: Edifice New York Life, Montréal et Washington, D. C.